



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Sommaire :

- I Le cadre général du budget
- II La section de fonctionnement
- III La section d'investissement
- IV Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget 2018 a été voté le 4 avril 2018 par le conseil municipal et le compte administratif le 25 mars 2019. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II La section de fonctionnement

1) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement acquises pour l'année 2018 représentent 2 198 154,38 € auxquelles il convient d'ajouter 146 009 € de report d'excédent, soit un montant total de 2 344 163,38 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 1 979 971,97 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (chapitre 73):

Montant réalisé en 2018 : 1 559 146,45 €, légèrement supérieur au montant budgété 1 525 856 €

Les dotations versées par l'État (chapitre 74) : Ces dernières années, les aides de l'État sont en constante diminution, faisant mécaniquement beaucoup baisser les recettes de fonctionnement des communes.

A titre d'exemple, on peut observer l'évolution du montant de la dotation Générale de Fonctionnement, principale dotation versée par l'État aux Communes sur les trois dernières années 2016 : 154 780 € ; 2017 : 117 059 € ; 2018 : 106 129 €.

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) :

Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière, aux redevances diverses (domaine public, médiathèque, école de musique),...

Montant réalisé en 2018 : 135 849,80 €

2) Les principales dépenses et recettes de fonctionnement du compte administratif 2018

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
011 Charges à caractère général	662 226,83 €	002 Excédent antérieur reporté	146 009,50 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	963 723,63 €	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	135 849,80 €
014 Atténuation de produits	2 201,00 €	73 Impôts et taxes	1 559 146,65 €
65 Autres charges de gestion courante	181 662,82 €	74 Dotations et participations	350 222,82 €
66 Charges financières	40 599,25 €	75 Autres produits de gestion courante	32 274,21 €
67 Charges exceptionnelles	24 081,89 €	013 Atténuation de charge	27 721,45 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 476,55 €	042 Transfert entre sections	61 542,63 €
		76 Produits financiers	11,00 €
		77 Produits exceptionnels	31 385,32 €
TOTAL	1 979 971,97 €	TOTAL	2 344 163,38 €

3) La fiscalité

Lors du vote du budget, le conseil municipal a fixé le taux des impositions concernant les ménages.

	Taux 2017	Taux 2018	Taux Moyens communaux 2017 au niveau départemental
Taxe d'habitation	13,86 %	13,86 %	27,67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,53 %	17,53 %	23,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	62,56 %	62,56 %	63,80 %

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 925 503 €.

Pour rappel, c'est la communauté de communes du Thouarsais qui perçoit la fiscalité professionnelle (cotisation foncière des entreprises).

4) Les dotations de l'État

Le montant des dotations de l'État est de 350 017 € y compris les allocations compensatrices.

III La section d'investissement.

1) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

2) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	REALISE 2018	RECETTES	REALISE 2018
Opérations financières	499 744,36 €	Opérations financières	541 513,75 €
Réserve foncière	14 313,94 €	Réserve foncière	-00 €
Bâtiments communaux	65 058,20 €	Bâtiments communaux	14 851,77 €
Achat de matériel et de mobilier divers	69 717,39 €	Achat de matériel et de mobilier divers	-00 €
Voirie	125 590,89 €	Voirie	255 559,19 €
Rénovation du centre de loisirs et du RAM	465 325,79 €	Rénovation du centre de loisirs et du RAM	257 783,79 €
TOTAL	1 240 750,57 €	TOTAL	1 069 708,50 €

3) Les principaux projets de l'année

En 2018 les principales réalisations ont été les suivantes :

Opération sur les bâtiments :

- Rénovation de la séparation des cours des écoles
- Mise en place d'une vidéosurveillance au service technique
- Remplacement du ballon d'eau chaude et de la chaudière du stade par une chaudière à granulés bois
- Rénovation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles débutée en 2017

Opération de voirie :

- Création de plateaux routiers dans le centre bourg
- Réfection d'une partie de la route de Boucoeur
- Enfouissement des réseaux rue des Bournais face au centre de loisirs

Acquisitions :

- Achat d'un jeu « wagon citerne » à l'école maternelle et mise en place du sol amortissant
- Achat d'une table de tri et d'une table inox à la cantine scolaire
- Achat d'une tondeuse pour le service technique

4) Recettes d'investissement attendues

Pour financer ces projets, la commune a obtenu les subvention suivantes :

Subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Appel à projets « Chaleur renouvelable 2018 » pour l'installation d'une chaudière bois à granulés au stade : 6 597 €.

Subventions du département :

- Programme « Energie en Deux-Sèvres » pour l'installation d'une chaudière bois à granulés au stade : 3 671 €.
- CAP 79 « Aide à la décision » pour une étude du schéma communal de défense incendie : 1 700 €.
- Programme de soutien pour l'investissement sur routes départementales en agglomération pour la création de plateaux routiers dans le bourg : 10 008 €.

IV Les données synthétiques du budget- récapitulation.

1) Synthèse du budget 2018

Dépenses de fonctionnement : 1 979 971,97 €	Recettes de fonctionnement : 2 344 163,38 €
Dépenses d'investissement : 1 240 750,57 € Dont 160 942 € de reste à réaliser de 2017	Recettes d'investissement : 1 069 708,50 € Dont 111 724 € de reste à réaliser de 2017

Soit un excédent de fonctionnement de 364 191,41 €.

2) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/Population

2014	2015	2016	2017	2018
751 €	826 €	757 €	754 €	768 €

Recettes réelles de fonctionnement/Population

2014	2015	2016	2017	2018
1 014 €	988 €	896 €	935 €	914 €

Capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute)

2014	2015	2016	2017	2018
9 ans	8 ans	7 ans	8 ans	10 ans

3) Etat de la dette

ANNEE	CRD (capital restant dû)	CRD/HBT
2014	1 807 430 €	723,55 €
2015	1 664 151 €	666,19 €
2016	1 750 346 €	700,70 €
2017	1 670 647 €	668,79 €
2018	1 725 970 €	690,94 €
2019	1 819 828 €	728,51 €
2020	1 659 525 €	664,34 €
2021	1 506 182 €	602,96 €
2022	1 369 558 €	548,26 €
2023	1 230 104 €	492,44 €
2024	1 087 751 €	435,45 €

Moyenne de la strate année 2017 : 702 €

Au 31 décembre 2017 l'encours de la dette en euros par habitant s'élève à 669 €

La commune a emprunté 450 000 € sur le budget 2018.

Ce montant a permis le financement des travaux prévus pour la voirie et la rénovation du centre de loisirs et du relais assistantes maternelles.

4) Les budgets annexes

	Fonctionnement 2018		Investissement 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Lotissement du Thouaret	141 746,20	141 746,20	131 806,02	141 745,82
Ancienne maison de la presse	9 978,41	23 499,22	25 237,63	11 716,82
Ensemble commercial	25 109,94	47 788,98	49 983,06	25 204,25